



TABLE DE CONCERTATION NUMÉRIQUE → A20 - #03

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020
15 H 30, VIRTUEL
ORDRE DU JOUR

0.0	Procédures	0.2.3	Adoption
0.1	Praesidium	0.3	Suite du procès-verbal
0.2	Procès-verbal :	0.4	Lecture et adoption du présent ordre du jour
	0.2.1		
	0.2.2		

1.0 Mot du Bureau exécutif

2.0 Ouverture – fermeture de comités

2.1 Comité endormi : suivi

3.0 Locaux

4.0 Budget des comités

4.1 Financements complémentaires : projets déposés

4.1.1 Comités thématiques (solde disponible : 1691,31 \$)

4.1.2 Comités de concentration (solde disponible : 2651,68 \$) : H&C (prop.)

4.2 Subvention étudiante

5.0 Activités des comités

6.0 Affaires exécutives

6.1 Délégué.e.s

6.1.1 Commission des études (un préuniversitaire)

6.1.2 Comité institutionnel contre les violences sexuelles (09 décembre 2020)

6.2 CVM : Projet Politique environnementale

6.3 Lettre au Ministère de l'Enseignement supérieur

6.4 Interassociatif : 21 novembre 2020 – Retour (Procès-verbal)

6.5 Plan d'action A20 :

6.5.1 Assurances collectives : calendrier

6.5.2 Contre les violences à caractère sexuel au sein de l'AGECVM : formation

6.5.3 Comité magasin scolaire coop : élire comité

6.6 Refaire site web AGECVM : mise en oeuvre

6.7 Bureau exécutif

6.7.1 Postes vacants

6.7.1.1 Responsable aux Affaires internes

6.7.1.2 Responsable à l'Information

7.0 Affaires diverses

8.0 Levée

Si vous ne pouvez assister à cette Table de concertation, n'oubliez pas de nous retourner **une lettre d'excuse** modèle (.doc ou .pdf) dûment complétée pour être totalement excusé pour cette Table de Concertation



TABLE DE CONCERTATION

#02

PROCÈS-VERBAL (Projet): 21 OCTOBRE 2020

LISTE DE PRÉSENCES

Ordre alphabétique des comités

Nom, Prénom	# matricule	Comité représenté
Do, Minh Ngoc	1842419	Bureau Exécutif
Moumanis, Nora	1752355	Comité Annyeong From Korea (KPOP)
Chénier-André, Louis-François	1075330	CRC-Soins Infirmiers
Lopez-Asselin, Sofia	1936883	Création littéraire
		Design Intérieur
Dureau-Nadeau, Laure-Anne	1968488	EnVIEUXronnement
Quentin Freire novo	1975251	FSAE
Minville, Vincent	1867015	Histoire et Civilisation
Mercier, Cordélia	1932334	Improvisation
Demers, Olivier	2049852	Journal étudiant (L'Exilé)
Leïla Ngabirano	6163297	Sciences Nature
McBrearty Aurélie	1132981	Soins infirmiers
Provost, Samuel	invité	Sub externe A20-03
	Invité	Sub externe A20-04
Gervais, Kevin	1839391	TTS

0.0 Procédures

Improvisation propose **l'ouverture de la Table de concertation [A20-02](#)**

Soins infirmiers appuie

Adoptée à l'unanimité

0.1 Reconnaissance du territoire

J'aimerais / Nous aimerions commencer par reconnaître que le Cégep du Vieux Montréal est situé en territoire autochtone, lequel n'a jamais été cédé. Je reconnais/Nous reconnaissons la nation Kanien'kehá:ka comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Tiohtiá:ke / Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.

0.2 Présidium

Soins infirmiers propose **Aurélie McBrearty comme animatrice de la présente Table de concertation et Francis Mwabi Bouthillette comme secrétaire**

Bureau exécutif appuie

Adoptée à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption du procès-verbal ([A20-01](#) – 07 octobre 2020)

0.3.1 Lecture



- TABLE DE CONCERTATION A20-#2

Lecture du procès-verbal en attente d'adoption

- ✓ Table de concertation [A20-01](#), 07 octobre 2020

0.3.2 Adoption

Bureau exécutif propose **l'adoption du procès-verbal tel quel**

- ✓ **Table de concertation [A20-01](#), 07 octobre 2020**

Improvisation appuie

Adoptée à l'unanimité

0.4 Suite du procès-verbal

R.A.S.

0.5. Lecture et adoption du présent ordre du jour

Ordre du jour tel qu'affiché

1.0 Subvention externe (1100,00 \$ disponibles)

1.1 [A20-03](#) : Archives révolutionnaires (1000,00 \$ demandés)

1.2 [A20-04](#) : Comité BAILS (200,00 \$ demandés)

2.0 Ouverture – fermeture de comités

2.1 Comités [endormis](#) : suivi

3.0 Locaux

4.0 Budget des comités

4.1 Compte [Optimonde](#)

4.2 Financements complémentaires : [proposition](#)

4.2.1 Comités thématiques

4.2.2 Comités de concentration

4.3 Subvention étudiante

5.0 Activités des comités

6.0 Affaires exécutives

6.1 Commission des études (un préuniversitaire)

6.2 Plan d'action A20

6.2.1 Assurances collectives : calendrier

6.2.2 Contre les violences à caractère sexuel au sein de l'AGECVM : formation

6.2.3 Comité magasin scolaire coop : élire comité

6.3 [Refaire site web](#) AGECVM : mise en œuvre

6.4 Bureau exécutif :

6.4.1 Postes Vacants

6.4.1.1 Responsable aux Affaires internes

6.4.1.2 Responsable à l'Information

7.0 Affaires diverses

8.0 Levée

Soins infirmiers propose **d'adopter l'ordre du jour tel qu'affiché**

Improvisation appuie

Adoptée à l'unanimité

1.0 Subvention externe (2500,00 \$ disponibles)

1.1 [A20-03](#) : Archives révolutionnaires (1000,00 \$ demandés)

Bureau exécutif propose **de laisser le représentant d'Archives révolutionnaires présenter et expliquer la raison de la demande de subvention externe.**

Improvisation appuie

Adopté à l'unanimité



- TABLE DE CONCERTATION A20-#2

Bureau exécutif propose d'accorder le montant de 1000,00 (mille) \$ de subvention externe à Archives révolutionnaires
Vieux-Dragon appuie

TTS amende d'entendre la demande de Comités BAILS avant d'accorder un montant à Archives révolutionnaires
Soins infirmiers appuie

Proposition amendée :

d'accorder le montant de 1000,00 (mille) \$ de subvention externe à Archives révolutionnaires, mais d'entendre la demande de Comités BAILS avant d'accorder un montant à Archives révolutionnaires

Adoptée à l'unanimité

1.2 **A20-04 : Comité BAILS (200,00 \$ demandés)**

Soins infirmiers propose **de laisser le représentant du Comité BAILS présenter et expliquer la raison de la demande de subvention externe.**

Histoire & civilisation appuie
Adopté à l'unanimité

TTS propose **de verser en subvention externe 1000,00 (mille) \$ à Archives révolutionnaires et 200,00 (deux cents) \$ au Comité BAILS**

Soins infirmiers appuie
Adoptée à l'unanimité

2.0 Ouverture – fermeture de comités

2.1 Comités endormis : suivi

TTS demande que **TTS soit désigné comme comité endormi tout en restant présent aux Tables de concertation numérique : seuls les aspects budgétaires seraient en dormance**

Improvisation appuie
Adopté à l'unanimité

3.0 Locaux

R.A.S.

4.0 Budget des comités

4.1 Compte Optimonde

Design d'intérieur propose :

✓ Considérant le tableau de synthèse A15 / H20 du compte Optimonde ci-dessous :

Destinataire	Date	Objet	Dépenses	Revenus	Solde
CVM	18-déc-15	Optimonde 24 (#121-4083-05-867)	5 286,77 \$		865,14 \$
Optimonde - H 2016	09-mars-16	Budget H16		1 990,00 \$	2 855,14 \$
Optimonde - A 2016	06-oct-16	Budget A16		1 762,30 \$	4 611,44 \$
Session A16	31-déc-16	Transactions session	534,71 \$	966,30 \$	5 043,03 \$
Optimonde - A 2017	09-févr-17	Subventions H17		6 629,41 \$	11 672,44 \$
Session H17	30-juin-17	Transactions session	6 917,90 \$	5 914,52 \$	10 669,06 \$
Optimonde - A 2017	14-sept-17	Subventions A17		4 479,57 \$	15 148,63 \$



- TABLE DE CONCERTATION A20-#2

Session A17	31-déc-17	Transactions sessions	578,01 \$	0,10 \$	14 570,72 \$
Optimonde	22-févr-18	Subventions H18		5 316,52 \$	19 887,24 \$
Optimonde - A 2018	28-sept-18	Subvention A18		2 205,10 \$	22 033,79 \$
Session A18	31-déc-18	Transactions session A18	1 053,97 \$	202,87 \$	21 241,24 \$
Optimonde - H 2019	14-mars-19	Budget H19		3 000,00 \$	24 106,24 \$
Session H19	30-juin-19	Transactions session H19	1 234,56 \$	2 734,69 \$	25 741,37 \$
Optimonde - A 2019	19-sept-19	Budget A19		2 500,00 \$	28 241,37 \$
Session A19	31-déc-19	Transactions session A19	1 793,48 \$	3 843,23 \$	30 291,12 \$

Total Subventions H16-

A19

27 882,90 \$

Autofinancement A16-A19 + solde décembre 2015 (865,14

\$)

12112,63 \$ 13661,71 \$ 2 408,22 \$

- ✓ Considérant l'absence totale d'informations financières du département Optimonde sur les anciennes cohortes optimondiennes depuis 2015;
 - ❖ **Que le total des subventions allouées par l'AGECVM à Optimonde depuis la session H16, soit 27882,90 (vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix sous) \$ soit reversé au budget général de l'AGECVM au titre de cotisations Automne 2020;**
 - ❖ **Que le solde de 2408,22 (deux mille quatre cent huit dollars et vingt-deux sous), fruit des activités d'autofinancement des étudiant.e.s d'Optimonde entre la session A16 et la session A19, reste alloué au compte Optimonde pour des futures activités développées par les étudiant.e.s d'Optimonde.**

Création littéraire appuie
Adoptée à l'unanimité

4.2 Financements complémentaires : [proposition](#)

5.2.1 Comités thématiques

5.2.2 Comités de concentration

Comités	Budget A20	Solde H20 (au 30 juin 2020)	Photocopies H20 Sans objet	% autofinanc. A19 H20 (au 30 juin 2020)	Dépenses totales A20	Autofinancement A20	Budget A20 demandé à l'AGECVM	% autofinancement A20	Proposition
Improvisation	B	886,98 \$	Bud.orig.	75,40%	4 559,00 \$	1 390,00 \$	2 282,02 \$	30,49%	2 282,02 \$
Journal L'Exilé	B	- \$	- \$	-	640,00 \$	200,00 \$	440,00 \$	31,25%	440,00 \$
Radio du vieux	B	629,03 \$	Bud.orig.	26,19%	1 200,00 \$	150,00 \$	420,97 \$	12,50%	420,97 \$
S.A.E.	B	- \$	Bud.orig.	0,00%	21 800,00 \$	18 300,00 \$	3 500,00 \$	83,94%	3 500,00 \$
Vieux-Dragon	B	- \$	- \$	0,00%	147,72 \$	- \$	147,72 \$	0,00%	147,72 \$
Fonds extrême nécessité		3 482,02 \$	- \$	-					
Total Comités thématiques		4 369,00 \$	- \$	44,20%	28 346,72 \$	20 040,00 \$	6 790,71 \$	70,70%	6 790,71 \$
Création littéraire	B	2 391,11 \$	- \$	21,96%	4 350,00 \$	1 625,00 \$	333,89 \$	37,36%	333,89 \$
Des. Intérieur	B	2 777,59 \$	- \$	83,39%	5 525,00 \$	2 450,00 \$	297,41 \$	44,34%	297,41 \$
Sciences de la nature	B	590,61 \$	- \$	58,53%	1 807,63 \$	150,00 \$	1 067,02 \$	8,30%	1 067,02 \$
Soins infirmiers	B	2 630,04 \$	Bud.orig.	6,59%	9 780,04 \$	6 500,00 \$	650,00 \$	66,46%	650,00 \$
Total Comités de concentration		8 389,35 \$	- \$	33,46%	21 462,67 \$	10 725,00 \$	2 348,32 \$	49,97%	2 348,32 \$
					Solde:				
		Fonds disponibles Comités thématiques: 3482,00 \$ (FEN) + 5000,00 \$ (Budget A20)			Fonds disponibles Comités de concentration: 5000,00 \$ (Budget A20)				



- TABLE DE CONCERTATION A20-#2

Improvisation propose **d'adopter** le budget des comités thématiques et de concentration tel que présentés

Bureau exécutif appuie

Adopté à l'unanimité

Comités	Budget A20	Solde H20 (au 30 juin 2020)	Photocopies H20 Sans objet	% autofinanc. A19 H20 (au 30 juin 2020)	Dépenses totales A20	Autofinancement A20	Budget A20 demandé à l'AGECVM	% autofinancement A20	Proposition	Adopté TC A20-02 21-10-20
Improvisation	B	886,98 \$	Bud.orig.	75,40%	4 559,00 \$	1 390,00 \$	2 282,02 \$	30,49%	2 282,02 \$	2 282,02 \$
Journal L'Exilé	B	- \$	- \$	-	640,00 \$	200,00 \$	440,00 \$	31,25%	440,00 \$	440,00 \$
Radio du vieux	B	629,03 \$	- \$	26,19%	1 200,00 \$	150,00 \$	420,97 \$	12,50%	420,97 \$	420,97 \$
S.A.E.	B	- \$	Bud.orig.	0,00%	21 800,00 \$	18 300,00 \$	3 500,00 \$	83,94%	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Vieux-Dragon	B	- \$	- \$	0,00%	147,72 \$	- \$	147,72 \$	0,00%	147,72 \$	147,72 \$
Fonds extrême nécessité		3 482,02 \$	- \$	-					1 691,31 \$	(1 790,71) \$
Total Comités thématiques		4 369,00 \$	- \$	44,20%	28 346,72 \$	20 040,00 \$	6 790,71 \$	70,70%	8 482,02 \$	5 000,00 \$
			- \$							
Création littéraire	B	2 391,11 \$	- \$	21,96%	4 350,00 \$	1 625,00 \$	333,89 \$	37,36%	333,89 \$	333,89 \$
Des. Intérieur	B	2 777,59 \$	- \$	83,39%	5 525,00 \$	2 450,00 \$	297,41 \$	44,34%	297,41 \$	297,41 \$
Sciences de la nature	B	590,61 \$	- \$	58,53%	1 807,63 \$	150,00 \$	1 067,02 \$	8,30%	1 067,02 \$	1 067,02 \$
Soins infirmiers	B	2 630,04 \$	Bud.orig.	6,59%	9 780,04 \$	6 500,00 \$	650,00 \$	66,46%	650,00 \$	650,00 \$
Solde Comité de concentration									2 651,68 \$	2 651,68 \$
Total Comités de concentration		8 389,35 \$	- \$	33,46%	21 462,67 \$	10 725,00 \$	2 348,32 \$	49,97%	5 000,00 \$	5 000,00 \$
								Solde:		
Fonds disponibles Comités thématiques: 3482,00 \$ (FEN) + 5000,00 \$ (Budget A20)						Fonds disponibles Comités de concentration: 5000,00 \$ (Budget A20)				

Bureau exécutif propose de modifier l'ordre du jour en remplaçant le point 4.3 Subvention étudiante par 4.3 Immobilisation, et d'ajouter le point 4.4 Retour sur la rencontre avec le comptable et 4.5 Subvention étudiante

Improvisation appuie
Adoptée à l'unanimité

4.3 Immobilisation

Bureau exécutif propose **d'octroyer 250,00 (deux cent cinquante) \$ en immobilisations CVM au comité S.A.E. pour l'achat d'extincteurs sur présentation de facture**

Soins infirmiers appuie

Adoptée à l'unanimité

4.3 Retour rencontre avec le comptable

Point d'information sur le [bilan comptable](#) 2019-2020

4.3 Subvention étudiante

-

5.0 Activités des comités

-

6.0 Affaires exécutives

6.1 Commission des études (un préuniversitaire)

-

6.2 Plan d'action A20 : suivi

6.2.1 Assurances collectives : calendrier



- TABLE DE CONCERTATION A20-#2

-
6.2.2 Contrer les violences à caractère sexuel au sein de l'AGECVM : formation

-
6.2.3 Comité magasin scolaire coop : élire comité

-
6.3 [Refaire site web](#) AGECVM : mise en œuvre

-
6.4 Bureau exécutif

6.4.1 Postes Vacants

6.4.1.1 Responsable aux Affaires internes

-
6.4.1.2 Responsable à l'information

-
7.0 Affaires diverses

-
8.0 Levée

Bureau exécutif propose **la levée de la Table de concertation [A20-02](#) de ce 21 octobre 2020**
Soins Infirmiers appuie
Adoptée à l'unanimité

Session A20

Budget A20 - PV session A20 - Bilan A20 - Bilan 2019-2020

Comités		Budget A20	S	MS	Procès-verbaux						Bilan A20	Bilan 19-20
CO	Architectures			-	6 oct 2020							Bilan A19-H20
CO	Communication			-								Bilan A19-H20
CO	Création littéraire	16 oct 2020		-								Bilan A19-H20
CO	Design de présentation			-								Bilan A19-H20
CO	Design industriel			-								Bilan A19-H20
CO	Design intérieur	3 oct 2020		-	9 sept 2020							Bilan A19-H20
CO	Dessin animé			-								Bilan A19-H20
CO	Génie électrique			-	14 sept 2020	26 oct 2020						Bilan A19-H20
CO	Génie mécanique			-								Bilan A19-H20
CO	Graphisme			-								Bilan A19-H20
CO	Histoire et civilisation	24 nov 2020		-	8 oct 2020	22 oct 2020						Bilan A19-H20
CO	Informatique			-								Bilan A19-H20
CO	Langues			-								Bilan A19-H20
CO	MA-Céramique			-								Bilan A19-H20
CO	MA-Construction textile			-								Bilan A19-H20
CO	MA-Ébénisterie			-								Bilan A19-H20
CO	MA-Impression textile			-								Bilan A19-H20
CO	MA-Joaillerie			-								Bilan A19-H20
CO	MA-Lutherie			-								Bilan A19-H20
CO	MA-Verre			-								Bilan A19-H20
CO	Optimonde			-	Gestion							Bilan A19-H20
CO	Photographie			-								Bilan A19-H20
CO	PLAC			-	22 sept 2020							Bilan A19-H20
CO	Sc.Hum. - ASM			-								Bilan A19-H20
CO	Sc.Hum. - Questions internationales			-								Bilan A19-H20
CO	Sc.Hum. - Regards sur la personne			-								Bilan A19-H20
CO	Sciences de la nature	14 oct 2020		-	8 sept 2020	22 sept 2020	6 oct 2020	27 oct 2020	10 nov 2020			Bilan A19-H20
CO	Soins infirmiers	19 oct 2020		-	15 oct 2020	Budget orig.						Bilan A19-H20
CO	Techniques de gestion			-								Bilan A19-H20
CO	TÉE			-								Bilan A19-H20
CO	TES			-								Bilan A19-H20
CO	TIL			-								Bilan A19-H20
	Réunion CETIL (Comité exécutif)			-	6 oct 2020	13 oct 2020	20 oct 2020	27 oct 2020	3 nov 2020	10 nov 2020	17 nov 2020	
CO	TTS			-								Bilan A19-H20
TH	Annyeong from Korea											Bilan A19-H20
TH	Club Get smashed											Bilan A19-H20
TH	Club Plein Air CVM											
TH	Comité Feministe intersectionnel											Bilan A19-H20
TH	Communauté LGBTQ+											
TH	Cybersécurité											
TH	EnVIEUXronnement				1 oct 2020							Bilan A19-H20
TH	Éthique animale											Bilan A19-H20
TH	Fonds d'extrême nécessité											Bilan A19-H20
TH	Gratuit											Bilan A19-H20
TH	Improvisation	19 oct 2020			Budget orig.							Bilan A19-H20
TH	Interculturel											Bilan A19-H20
TH	Journal étudiant (L'Exilé)	7 oct 2020			27 sept 2020	11 oct 2020	25 oct 2020	1 nov 2020	8 nov 2020	15 nov 2020	22 nov 2020	
TH	Les Vieux-Jeux											
TH	Libertad											Bilan A19-H20
TH	Made in Japan											Bilan A19-H20
TH	Oui-CVM											
TH	Potterveille											Bilan A19-H20
TH	Radio du Vieux	19 oct 2020										Bilan A19-H20
TH	SAE	Budget corr.			Budget orig.							Bilan A19-H20
TH	Vieux-Dragon	2 oct 2020			9 sept 2020							Bilan A19-H20
TH	Wrestling Vieux Montréal (WVM)											
TH												
	Actif											
	Endormis											
	Sans objet											

Comités	Budget A20	Solde H20 (au 30 juin 2020)	Photocopies H20 Sans objet	% autofinanc. A19 H20 (au 30 juin 2020)	Dépenses totales A20	Autofinancement A20	Budget A20 demandé à l'AGECVM	% autofinancement A20	Proposition	Adopté TC A20-02 21-10-20
<u>Improvisation</u>	B	886,98 \$	Bud.orig.	75,40%	4 559,00 \$	1 390,00 \$	2 282,02 \$	30,49%	2 282,02 \$	2 282,02 \$
<u>Journal L'Exilé</u>	B	- \$	- \$	-	640,00 \$	200,00 \$	440,00 \$	31,25%	440,00 \$	440,00 \$
<u>Radio du vieux</u>	B	629,03 \$		26,19%	1 200,00 \$	150,00 \$	420,97 \$	12,50%	420,97 \$	420,97 \$
<u>S.A.E.</u>	B	- \$	Bud.orig.	0,00%	21 800,00 \$	18 300,00 \$	3 500,00 \$	83,94%	3 500,00 \$	3 500,00 \$
<u>Vieux-Dragon</u>	B	- \$	- \$	0,00%	147,72 \$	- \$	147,72 \$	0,00%	147,72 \$	147,72 \$
Fonds extrême nécessité		3 482,02 \$	- \$	-				-	1 691,31 \$	(1 790,71) \$
Total Comités thématiques		4 369,00 \$	- \$	44,20%	28 346,72 \$	20 040,00 \$	6 790,71 \$	70,70%	8 482,02 \$	5 000,00 \$
			- \$							
<u>Création littéraire</u>	B	2 391,11 \$	- \$	21,96%	4 350,00 \$	1 625,00 \$	333,89 \$	37,36%	333,89 \$	333,89 \$
<u>Des. Intérieur</u>	B	2 777,59 \$	- \$	83,39%	5 525,00 \$	2 450,00 \$	297,41 \$	44,34%	297,41 \$	297,41 \$
<u>Sciences de la nature</u>	B	590,61 \$	- \$	58,53%	1 807,63 \$	150,00 \$	1 067,02 \$	8,30%	1 067,02 \$	1 067,02 \$
<u>Soins infirmiers</u>	B	2 630,04 \$	Bud.orig.	6,59%	9 780,04 \$	6 500,00 \$	650,00 \$	66,46%	650,00 \$	650,00 \$
Solde Comité de concentration									2 651,68 \$	2 651,68 \$
Total Comités de concentration		8 389,35 \$	- \$	33,46%	21 462,67 \$	10 725,00 \$	2 348,32 \$	49,97%	5 000,00 \$	5 000,00 \$
								Solde:		
Fonds disponibles Comités thématiques: 3482,00 \$ (FEN) + 5000,00 \$ (Budget A20)						Fonds disponibles Comités de concentration: 5000,00 \$ (Budget A20)				



<u>Comités</u>	Budget A20	Solde H20 (au 30 juin 2020)	Photocopies H20 Sans objet	% autofinanc. A19 H20 (au 30 juin 2020)	Dépenses totales A20	Autofinancement A20	Budget A20 demandé à l'AGECVM	% autofinancement A20	Proposition	Adopté TC A20-03 25-11-20
<u>Histoire & Civilisation</u>	IB	185,98 \$	- \$	40,61%	260,00 \$	- \$	74,02 \$	0,00%	74,02 \$	
Solde Comités de concentration									2 577,66 \$	
Total Comités de concentration		185,98 \$	- \$		260,00 \$	- \$	74,02 \$	0,00%	2 651,68 \$	- \$

COMITÉ INSTITUTIONNEL CONTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

**6^e réunion
Mercredi 9 décembre 2020, à 15h30
Lien Zoom**

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de réunion et présentation des membres;
2. État des lieux depuis la réunion du 19 février 2020
 - a. Formation en ligne des membres du personnel
 - b. Formation en ligne de la communauté étudiante
 - c. Semaine de la sensibilisation contre les violences sexuelles (semaine du 24 février 2020)
3. Mesures de sécurité (Alexandre Lévesque, capitaine de la sécurité au CVM)
4. Reddition de compte 2019-2020 envoyée au MEES
5. Code de conduite
6. Plan de travail pour les formations 2020-2021
 - a. Liens avec les résultats de PIECES (Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité).
7. Autres sujets

Fiche d'information liée :	Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur - Établissements
Code de l'établissement :	917000
Nom de l'établissement :	Cégep du Vieux Montréal
Destinataire :	Caroline Roy - carolineroy@cvm.qc.ca
Courriel du responsable :	carolineroy@cvm.qc.ca
Statut de traitement :	Complété

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement

Reddition de comptes

Cette reddition de comptes est exigée en vertu de l'article 12 de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (ci-après « la Loi »).

Ce formulaire de reddition de comptes couvre la période s'étalant du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Au même titre que les établissements d'enseignement, le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et doit veiller à la confidentialité des renseignements qui lui sont transmis, dans les limites permises par la Loi. Les renseignements reçus dans le cadre de cette reddition de comptes seront traités conformément à la Loi.

Bloc 1 : Comité permanent

Quels sont les groupes représentés au sein du comité permanent de votre établissement?

Membres	Nombre prévu dans la politique	Nombre réel en date du 31 août
Communauté étudiante :	1	2
Personnel dirigeant :	2	4
Personnel enseignant :	1	2
Ressources spécialisées :	1	1
Autres groupes représentant les membres du personnel :	1	3
Sièges réservés pour les personnes victimes :	0	0
Sièges réservés pour les groupes les plus vulnérables :	0	0

Autres groupes représentés au sein du comité permanent de votre établissement :

Total :	6	12
----------------	----------	-----------

Bloc 2 : Révision de la politique

Est-ce que la politique de votre établissement a été mise à jour entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Non
--	-----

Bloc 3 : Visibilité et accessibilité de la politique

L'article 10 de la Loi stipule que chaque établissement d'enseignement visé doit s'assurer que sa politique est facilement accessible et portée à la connaissance de chaque étudiant au moment de son admission et au début de chaque session.

En date du 31 août 2020, quels sont les moyens mis en place pour assurer la visibilité et l'accessibilité de la politique dans votre établissement?

Dans le cadre de l'embauche d'un ou d'une nouvelle employé.e: remise du document dans la pochette du nouvel employé: Engagement au respect de la politique contre les violences sexuelles avec le lien vers la politique sur le site WEB.

Dans le cadre des formations sur place réalisées par la sexologue (août 2019 à février 2020): Promotion de la politique et lien menant à la politique sur le site WEB;

Dans le cadre de la Semaine contre les violences sexuelles (février 2020): Promotion de la politique et lien menant vers la politique sur le site WEB;

Dans le cadre du lancement de la formation en ligne pour les employés (mars 2020): Promotion de la politique et lien menant vers la politique sur le site WEB dans le communiqué envoyé aux employés.

Bloc 4 : Personne responsable de l'application de la politique institutionnelle

Identifier la personne responsable de l'application de la politique institutionnelle de votre établissement :

Nom :	Mylène Boisclair	
Fonction :	Directrice générale	
Numéro de téléphone :	514-982-3437	Poste : 2291
Adresse courriel :	mboisclair@cvm.qc.ca	

Bloc 5 : Mesures de prévention et de sensibilisation et formations mises en œuvre

Avez-vous mis en place des mesures de prévention et de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
Avez-vous mis en place des activités de formation dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
Parmi l'ensemble des étudiantes et étudiants visés par une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020, à combien estimez-vous la proportion d'entre eux à l'avoir complétée?	0 à 25%
Parmi l'ensemble des dirigeants, des membres du personnel, des représentants de leurs associations et syndicats respectifs et des représentants des associations étudiantes, à combien estimez-vous la proportion d'entre eux à avoir complété une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	75 à 100%

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Durée :	Toute la session automne 2019 et hiver 2020
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> • Toute la communauté de notre établissement d'enseignement • Représentants et représentantes des associations étudiantes • Représentants et représentantes des syndicats • Organiseurs et organisatrices des activités d'accueil • Personnel enseignant • Personnel non enseignant • Cadres ou personnel dirigeant • Personnel de sécurité • Tiers/contractuels • Organisation sportive • Autre
Précisez :	Dans le cadre de formations sur place offertes par la sexologue, une série de formations s'est déployée à l'automne 2019 et au début de la session hiver 2020. La formation a été donnée aux étudiantes et étudiants membres des troupes de danse et de théâtre
Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Oui

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Conférences
Durée :	Semaine contre les violences sexuelles du 24 au 28 février 2020 (2e édition).
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> • Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	500 à 1000 personnes
Évaluation	Oui

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formation en ligne
Durée :	De mars à juin 2020 (en continu)
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants et représentantes des syndicats • Personnel enseignant • Personnel non enseignant • Cadres ou personnel dirigeant
Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Oui

Bloc 6 : Mesures de sécurité mises en place

Avez-vous mis en place des mesures de sécurité dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
--	-----

Quelles sont les mesures de sécurité mises en place dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020, y compris les ajustements aux infrastructures pour rendre les lieux sécuritaires?

Une ronde systématique de vérification de l'éclairage extérieur est effectuée à chaque année par les agents de sécurité qui en informent l'électricien du service des ressources matérielles. Le cas échéant, les correctifs sont apportés par la suite.

Bloc 7 : Plaintes et signalements reçus

Nombre de plaintes et de signalements déposées par des membres du personnel ou de la communauté étudiante entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 et leur délai de traitement ainsi que les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées.

a) Signalements

Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel reçus :	1
Délai moyen pour le suivi donné aux personnes ayant effectué un signalement, avec ou sans plainte (jours) :	7.0
Délai minimal (jours) :	7.0
Délai maximal (jours) :	7.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de suivi a excédé 7 jours :	0
Nombre de signalements ayant mené à des actions ou des interventions :	1
Veuillez cocher la nature des actions ou des interventions appliquées à la suite des signalements reçus. <ul style="list-style-type: none"> • Intervention de soutien ou d'accompagnement auprès de la personne plaignante • Rencontre avec la personne mise en cause • Autres 	

Précisez :

Contrat de comportement à l'étudiant mis en cause.

b) Plaintes

Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel reçues :	6
Délai de traitement moyen d'une plainte (jours) :	7.0
Délai minimal (jours) :	7.0
Délai maximal (jours) :	30.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de traitement a excédé 90 jours :	0
Nombre de plaintes non recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	0
Nombre de plaintes recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	6
Nombre de plaintes jugées non fondées :	1
Nombre de plaintes jugées fondées :	5
Nombre de plaintes ayant mené à une sanction :	Entre 5 et 10
Veuillez cocher la nature des sanctions qui ont été appliquées à la suite des plaintes. Veuillez compléter la liste en précisant les <ul style="list-style-type: none"> • Note au dossier • Interdiction d'entrer en contact avec un ou plusieurs personnes • Autre 	

autres actions absentes.

Précisez :

Lettres d'attentes signifiées déposées aux dossiers des employés ou employées. Contrats de comportements pour les étudiantes ou étudiants mis en cause
--

C) Code de conduite

Nombre de situations traitées en vertu du code de conduite de votre établissement :	0
---	---

Bloc 8 : Mise en œuvre de la politique (facultatif)

Est-ce que votre établissement a fait face à des difficultés particulières dans la mise en œuvre de sa politique pendant la dernière année?	Non
---	-----

Bloc 9 : Renseignements supplémentaires (facultatif)

Renseignements supplémentaires :
<p>Un formulaire pour les plaintes (ou signalements) en matière de violences à caractère sexuel a été créé en collaboration avec les ressources humaines et les services aux étudiants.</p> <p>Par ailleurs, bien que la formation en ligne pour les employé.e.s ait été lancée et réussie, la formation en ligne pour les étudiantes et étudiants a été suspendue au printemps à cause de la pandémie. La priorité, dès mars 2020, a alors porté sur le déploiement de la formation à distance. La formation en ligne pour les étudiantes et étudiants a été reportée à l'automne 2020.</p>

Reddition de comptes dans le cadre de La Loi visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles 2019-2020

Isabelle Beauchesne, Service de sexologie

DÉVOILEMENT, DÉNONCIATION ET PLAINTES DE LA PART DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

2 dénonciations, 4 plaintes, 35% à 40% des motifs de consultation en sexologie sont des dévoilements de violences sexuelles

DATE	PERSONNE DÉVOILANTE OU PLAIGNANTE	PERSONNE MISE EN CAUSE	PRISE DE CONTACT	MOTIF
15 octobre 2019	Étudiantes (2)	Étudiant	Accueil des Services aux étudiants (accompagné de la coordonnatrice de département Marie-Sole Caron)	Dénonciation
22 octobre 2019	Étudiante	« Employé »	Accueil des Services aux étudiants	Plainte
20 novembre 2019	Étudiante	Enseignant	Accueil des Services aux étudiants (accompagné par une technicienne de son programme)	Plainte
5 décembre 2019	Étudiante	Enseignant	Accueil des services aux étudiants (accompagné par une intervenante)	Plainte
17 février 2020	Étudiante	Étudiant	Accueil des Services aux étudiants	Dénonciation
Février 2020	Étudiante	Étudiant	Accueil des Services aux étudiants	Plainte

Il est important d'inclure également les dévoilements qui peuvent être exprimés durant les interventions et les consultations des différents services d'aide. C'est difficile à mesurer exactement, mais je dirais que les vécus d'abus et d'agression sexuelle représentent 35% à 40% des motifs de consultation en sexologie. Il faudrait sonder le service de psychologie, le service psychosocial ainsi que RADAR à cet effet.

FORMATIONS

10 formations offertes à différents groupes spécifiques (membre du personnel et étudiant.e.s)

11 septembre 2019 : Équipe des SAE

7 octobre 2019 : Comité institutionnel

1er novembre 2019 : Équipe des communications

4 novembre 2019 : les API et l'Encadrement scolaire

10 décembre 2019 : Les cadres

16 décembre 2019 : Les interprètes

15 janvier 2020 : les entraîneurs des Spartiates (Sauf le Football)

16 janvier 2020 : les exécutifs (syndicats et association étudiante)

12 février 2020 : La troupe de danse (Exit 505) et la chorégraphe

13 février 2020 : La troupe de théâtre (L'Organe théâtral) et le metteur en scène

ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

- Une semaine thématique *Voir programmation en pièce jointe
- 3 conférences en classe sur le thème des violences à caractère sexuel dans différents départements.
- 1 conférence offerte à l'ensemble des équipes sportives Les Spartiates.
- 1 conférence offerte à un groupe d'étudiant.e.s en francisation.
- 1 kiosque sur le consentement dans le cadre de La semaine sur la prévention des dépendances.

À noter que la fermeture du collège à cause de la pandémie de COVID-19 a entraîné l'annulation de plusieurs formations (dont la formation en ligne) et de plusieurs conférences en classe.

1. PRÉAMBULE

En 2006, l'adhésion à la certification *Cégep vert du Québec* a amené le cégep du Vieux Montréal à réaliser un premier bilan environnemental afin de mesurer ses actions en matière de gestion environnementale. C'est dans cette optique qu'a été rédigée la première *Politique environnementale* en 2008. Cette politique a permis de baliser la gestion environnementale au cégep du Vieux Montréal.

Le cégep du Vieux Montréal actualise sa politique afin de poursuivre ses efforts à des fins d'amélioration continue et de tenir compte des préoccupants enjeux environnementaux soulevés dans les études du Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Évolution du Climat (GIEC). Ceci dans le but de répondre à l'urgence de la crise climatique mondiale. Le Cégep entend ainsi se conformer aux lois, règlements et politiques gouvernementales actuels et prendre part à la *Stratégie du gouvernement québécois de développement durable* qui découle de la *Loi sur le développement durable (LDD)* (RLRQ, c.D-8.1.1). Cette nouvelle politique s'inscrit aussi dans les orientations du *Plan stratégique du Cégep 2020-2025*. Elle vient en appui aux engagements pris par l'établissement en matière d'éducation relative à l'environnement (ERE), de gestion durable du carbone et de réduction des déchets.

De plus, elle s'appuie sur les engagements du Projet éducatif du cégep qui énonce *l'importance d'être en harmonie avec soi, les autres et l'environnement*.

Par l'adoption de sa nouvelle politique environnementale, le cégep du Vieux Montréal souhaite devenir un modèle inspirant sur le plan environnemental au niveau collégial. Le Collège veut ainsi démontrer que l'environnement constitue une priorité, tant au niveau des pratiques institutionnelles et individuelles qu'au niveau de l'intégration des notions d'écoresponsabilité dans l'enseignement.

2. DÉFINITIONS

Décroissance

« Idéologie, issue du mouvement écologiste des années 1970, prônant la diminution de la croissance économique comme solution aux divers problèmes sociaux et environnementaux. L'idéologie qui soutient le développement durable, quant à elle, ne remet pas en cause l'objectif de croissance économique. »¹

Développement durable

« Au Québec, le développement durable s'entend donc d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »²

Durable

« Se dit d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique ». ³

¹ Office québécois de la langue française, *Vocabulaire du développement durable* [en ligne]. Québec, gouvernement du Québec, créé en 2010, dernière mise à jour le 1^{er} mars 2019, https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/index.html, page consultée le 31 janvier 2020.

² Environnement et Lutttes contre les changements climatiques, *à propos du développement durable* [en ligne]. Québec, gouvernement du Québec, mis à jour en 2020, <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>, page consultée le 31 janvier 2020.

³ Office québécois de la langue française, *Vocabulaire du développement durable* [en ligne]. Québec, gouvernement du Québec, créé en 2010, dernière mise à jour le 1^{er} mars

Écocitoyen

« Écocitoyen est un concept relatif à une personne qui a intégré la nécessité de protéger l'environnement dans sa vie quotidienne. L'Écocitoyen participe aux choix politiques dans le cadre de la démocratie et adhère à un contrat social plus respectueux de l'environnement. »⁴

Écologie

« Science qui étudie les interactions entre les organismes vivants et les relations qu'ils ont avec leur milieu de vie. »⁵

Écologisation

« Le processus de quête de connaissances et de pratiques dans l'intention de mieux respecter l'environnement et d'inspirer les décisions dans le sens d'une plus grande responsabilité économique, pouvant favoriser la protection de l'environnement et la durabilité des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. »⁶

Écoresponsable / Écoresponsabilité

« Qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. »

Économie du partage

« L'économie du partage, parfois nommée économie collaborative, désigne généralement les nouveaux modes de consommation permettant de partager entre consommateurs l'usage ou la consommation de produits, équipements ou services. Si la notion de partage de l'usage est à l'origine du terme, ce partage ou prêt peut être gratuit ou payant. »⁷

Éducation relative à l'environnement (ERE)

« Cette sphère éducative inclut un spectre d'avenues diverses, selon la conception qu'on adopte de l'environnement et selon l'angle sous lequel on considère le rapport individuel et social à celui-ci : éducation au milieu naturel, à la conservation, au territoire, à l'écoconsommation, au développement durable, éducation écologique, écoformation, éducation à la santé environnementale, etc. Trois angles d'approche (ou perspectives) peuvent être ici considérés pour déployer une telle éducation : une perspective socioécologique, une perspective psychosociale et une perspective pédagogique. »⁸

Empreinte écologique

« Mesure équivalant à la superficie des terres productives et des eaux nécessaires pour répondre aux besoins liés à la consommation humaine. »⁹

2019, https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/index.html, page consultée le 31 janvier 2020.

⁴ Dictionnaire environnement, *Écocitoyen la définition* [en ligne]. Recyconsult, France, mis à jour 2010, https://www.dictionnaire-environnement.com/Ecocitoyen_ID280.html, Page consultée le 31 janvier 2020.

⁵ Office québécois de la langue française, *Vocabulaire du développement durable* [en ligne]. Québec, gouvernement du Québec, créé en 2010, dernière mise à jour le 1^{er} mars 2019, https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/index.html, page consultée le 31 janvier 2020.

⁶ UNESCO-UNEVOC, 2017, *Écologisation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnelles guide pratique pour les institutions*.

⁷ L'encyclopédie illustrée du marketing, *Définitions du marketing* [en ligne]. Boïtmobile, créé en 2019, <https://www.definitions-marketing.com/definition/economie-du-partage/>, page consultée le 31 janvier 2020.

⁸ CetrERE, *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté* [en ligne]. Québec, Coalition éducation, environnement et écocitoyenneté, Créé 2018, dernière mise à jour 2020, <https://www.coalition-education-environnement-ecocitoyennete.org/wp-content/uploads/2019/07/Strategie-Edition-complete.pdf>, page consultée le 31 janvier 2020.

⁹ Office québécois de la langue française, *Vocabulaire du développement durable* [en ligne]. Québec, gouvernement du Québec, créé en 2010, dernière mise à jour le 1^{er} mars 2019, https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/index.html, page consultée le 31 janvier 2020.

En d'autres termes c'est la « Mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. »¹⁰

Environnement

« Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographiques, économiques et sociaux, qui est susceptible d'influer sur les organismes vivants, notamment sur le bien-être, la santé ainsi que sur les activités de l'être humain, et qui peut, réciproquement, être influencé par celles-ci. »¹¹

Gestion responsable

« Se dit d'une gestion qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. »¹²

3. DOMAINE D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les étudiant.e.s et les membres du personnel issus des différents services, départements et programmes du Cégep. Elle s'adresse également à toutes les personnes qui se trouvent sur les lieux du cégep (incluant les fournisseurs, les partenaires et les visiteurs). En l'occurrence, chacun et chacune est responsable du respect de la *Politique environnementale*.

¹⁰ Environnement et luttés contre les changements climatiques, Glossaire, Québec, gouvernement du Québec, mis à jour 2020, <http://www.environnement.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/glossaire.htm>, page consultée le 31 janvier 2020.

¹¹ Office québécois de la langue française, Vocabulaire du développement durable[en ligne]. Québec, gouvernement du Québec, créé en 2010, dernière mise à jour le 1^{er} mars 2019, https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/index.html, page consultée le 31 janvier 2020.

¹² Office québécois de la langue française, Vocabulaire du développement durable[en ligne]. Québec, gouvernement du Québec, créé en 2010, dernière mise à jour le 1^{er} mars 2019, https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/index.html, page consultée le 31 janvier 2020.

Cette politique environnementale guide les interventions, notamment, dans les champs suivants :

- Éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté;
- Écologisation;
- Sensibilisation et communication environnementales;
- Gestion environnementale.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

La présente politique repose sur **13 des 16 principes**¹³ issus de la *Loi québécoise sur le développement durable*¹⁴.

- « Santé et qualité de vie » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
- « Équité et solidarité sociales » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

[nnaire/terminologie_deve_durable/fiches/index.html](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/index.html), page consultée le 31 janvier 2020.

¹³ Les trois principes qui n'ont pas été retenus dans le cadre de la rédaction de la présente politique reposent principalement sur les piliers social et économique du développement durable. Puisque notre politique intervient principalement sur le pilier environnemental du principe de développement durable, celle-ci n'inclura pas les notions entourant les principes de « l'efficacité économique », du « partenariat et coopération intergouvernementale » et de la « protection du patrimoine culturel ».

¹⁴ Publications Québec, *D-8.1.1- Loi sur le développement durable* [en ligne]. Québec, Centre de services partagés du Québec, dernière mise à jour le 10 décembre 2019, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1>, page consultée le 31 janvier 2020

- « Protection de l'environnement » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- « Participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
- « Accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
- « Subsidiarité » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées;
- « Prévention » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- « Précaution » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- « Préservation de la biodiversité » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- « Respect de la capacité de support des écosystèmes » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- « Production et consommation responsables » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
- « Pollueur payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de préventions, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- « Internalisation des coûts » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

5. OBJECTIFS

5.1. Objectifs d'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Intégrer dans les programmes d'études, lorsque les compétences s'y prêtent, des notions relatives à l'environnement, au développement durable, à l'écologisation ainsi qu'à l'écocitoyenneté.

5.2. Objectifs d'écologisation

- Mettre en œuvre un plan d'écologisation en cohérence avec la politique environnementale afin de viser l'amélioration continue de nos pratiques.
- Assurer la planification et la coordination, par le bureau de l'environnement et de l'innovation, de la mise en œuvre du plan d'écologisation, des suivis et du renouvellement des différentes certifications environnementales.

5.3. Objectifs de sensibilisation et de communication environnementales

- Favoriser l'adoption de comportements responsables et le respect de la présente politique.
- Informer la communauté du cégep du Vieux Montréal quant aux enjeux liés à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté ainsi qu'aux initiatives environnementales mises en place.
- Inciter tous les groupes et les individus impliqués dans les activités du Cégep à se responsabiliser face à la protection de l'environnement.
- Intégrer des valeurs de protection de l'environnement dans les autres activités de formation organisées

pour les étudiant.e.s et pour les membres de la communauté.

- Favoriser la concertation entre les différents membres de la communauté collégiale qui désirent s'impliquer en matière d'environnement, de développement durable et d'écocitoyenneté.
- Encourager l'engagement des étudiant.e.s et des membres du personnel dans les projets environnementaux et reconnaître cet engagement.
- Favoriser la mise en place de partenariats avec les acteurs externes en environnement.
- Favoriser le rayonnement des initiatives environnementales.

5.4. Objectifs de gestion environnementale

- En collaboration avec la communauté, réduire l'empreinte écologique du cégep en améliorant de façon continue l'ensemble des opérations, notamment en les rendant plus écoresponsables et durables.
- Gérer les opérations courantes dans le respect des règlementations en vigueur et de la qualité de vie de la communauté tout en minimisant leurs impacts sur les ressources.
- Privilégier la réduction à la source dans l'ensemble des opérations courantes et favoriser la décroissance.
- Soutenir les actions favorisant l'achat local, la réduction à la source ainsi que les certifications biologiques et équitables.
- Adopter des mesures pour réduire la dépendance du Collège aux énergies fossiles dans l'ensemble de ses activités.

5.4.1. *Gestion responsable des approvisionnements*

Lors d'acquisition de biens, de services et de travaux de construction, le Cégep, de concert avec les requérant.e.s et les fournisseurs, vise à :

- Privilégier la réduction à la source et l'économie de partage;
- Favoriser l'utilisation de produits sains pour la santé et pour l'environnement, les achats locaux et les achats de biens durables, réutilisables, recyclables et recyclés;
- Respecter les lois et règlements environnementaux en vigueur;
- Tenir compte de l'ensemble des coûts liés à la disposition responsable des matières résiduelles engendrées par les nouvelles acquisitions;
- Intégrer les considérations environnementales pertinentes aux appels d'offres.

5.4.2. *Gestion responsable de la consommation d'énergie*

Le Cégep veillera à réduire de façon continue sa consommation d'énergie tout en améliorant l'efficacité énergétique de ses installations afin de réduire ses émissions de GES. Il compensera ce qu'il n'est pas en mesure d'éliminer dans les catégories 1 et 2¹⁵ d'émissions de GES. Il met également en place des mesures de sensibilisation afin d'inclure l'ensemble de sa communauté dans son objectif de réduction.

¹⁵ La catégorie 1 représente les émissions de gaz à effet de serre qui proviennent du chauffage et de la flotte de transport à l'interne. La catégorie 2 représente les émissions de gaz à effet de serre qui proviennent principalement de l'électricité. (Université Laval. 2016. Plan de lutte aux changements climatiques 2015-2018 [En ligne]. https://www.ulaval.ca/fileadmin/developpement_durable/documents/GES/plan-lutte-changements-climatiques-UL-2015-2018.pdf. Page consultée le 30 janvier 2020)

¹⁶ C-6.2 - Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés

Le Cégep vise à protéger l'environnement par des mesures d'entretien et d'amélioration continue de son parc d'équipements et de ses installations.

5.4.3. *Gestion responsable de l'eau*

Le Collège réduira le gaspillage de l'eau, protégera la qualité de l'eau consommée en évitant sa contamination et s'assurera que les rejets sont conformes aux normes¹⁶.

5.4.4. *Gestion responsable des matières résiduelles*

Le Cégep entend mettre l'emphase sur la réduction à la source afin de consolider sa démarche zéro déchet. Il s'engage à améliorer son programme de gestion des matières résiduelles dans le but de détourner un maximum de matières de l'élimination.

Le Cégep souhaite poursuivre l'intégration des principes des 3R-V¹⁷ dans la gestion de ses matières résiduelles.

5.4.5. *Gestion responsable des matières dangereuses*

Le Cégep assure une gestion saine lors de l'utilisation des matières dangereuses, afin de préserver et contrôler les risques pour la sécurité des personnes et de l'environnement en conformité avec les lois et les règlements¹⁸.

Le Cégep limite l'acquisition de matières dangereuses au minimum et essaie de leur substituer des produits moins nocifs lorsque

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-6.2>
Q-2 - Loi sur la qualité de l'environnement
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/Q-2?langCont=fr#ga:l i-gb:l iii-h1>

¹⁷ Les 3R-V représentent la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation.

¹⁸ S-2.1, r. 8.1 - Règlement sur l'information concernant les produits dangereux
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-2.1.%20r.%208.1/>

les solutions équivalentes et économiquement viables sont disponibles.

De plus, le personnel affecté à la gestion ou à l'utilisation courante des matières dangereuses reçoit une formation spécifique.

5.4.6. Gestion de la qualité de l'air

Le Cégep prend les moyens requis afin d'assurer une bonne qualité de l'air et résoudre les problèmes par des interventions appropriées.

L'objectif principal est de réduire les sources de polluants pouvant avoir des impacts sur la santé des occupants et de respecter les normes en vigueur en termes de confort des individus.

Des pratiques d'entretien préventif des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVAC) sont maintenues, en conformité avec les bonnes pratiques, les normes et les règlements en vigueur.

5.4.7. Gestion responsable des espaces verts et des lieux de culture végétale

Le Cégep bénéficie d'espaces verts qui sont mis en valeur afin d'en garantir la qualité et la viabilité et d'assurer la préservation de la biodiversité.

Le Cégep s'assure d'utiliser des produits et des méthodes respectueuses de l'environnement pour l'entretien des pelouses, des végétaux et des aires de circulation, et s'engage à entretenir ses lieux de culture de façon biologique en évitant l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides.

5.4.8. Gestion écologique du transport

Le Cégep encourage, par diverses mesures et initiatives, l'utilisation de transport actif, le transport collectif et le covoiturage.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Bien que l'ensemble de la communauté du cégep du Vieux Montréal soit impliqué dans l'application de la présente politique, certaines instances et directions du collège ont des rôles et responsabilités plus spécifiques.

6.1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration adopte la politique environnementale qu'il peut évaluer et réviser en tout temps.

6.2. La Direction générale

L'application de la présente politique est sous la responsabilité de la Direction générale qui fera appel à la responsabilité des différents acteurs du Cégep, selon les attributions de chacun et chacune et les ressources qui leur sont imparties. De ce fait, étant responsable de l'écologisation du Collège, la Direction générale, appuyée par la Direction adjointe à l'environnement et à l'innovation, s'assure que les objectifs énoncés dans la présente politique se retrouvent au plan de travail de l'ensemble des directions.

La Direction générale s'assure que le Comité d'Action et de Concertation en Environnement (CACE) est mis en place pour recueillir tout avis concernant la mise en œuvre de la politique environnementale ainsi que pour assurer la continuité des interventions et des activités qui y sont relatives, et ce, conformément aux rôles et responsabilités qui lui sont attribués.

6.2.1 *La Direction adjointe à l'environnement et à l'innovation*

Avec la Direction des services aux étudiants et la Direction des ressources matérielles, la direction adjointe à l'environnement et à l'innovation est responsable d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique. Pour ce faire, elle s'assure de la collaboration des autres services afin qu'ils déterminent et planifient la réalisation d'actions relatives à la protection de l'environnement. Elle assume conjointement, avec la Direction des services aux étudiants et la Direction des ressources matérielles, la coordination des travaux du CACE.

La Direction adjointe à l'environnement et à l'innovation assure plus particulièrement la planification, la mise en œuvre et les suivis du plan d'écologisation. Elle supervise également le bureau de l'environnement et de l'innovation.

6.3 *La Direction des études*

La Direction des études, soutenue par les départements ou les comités de programme, a la responsabilité de favoriser l'intégration de notions en lien avec l'écologisation, l'éducation relative à l'environnement (ERE) et à l'écocitoyenneté dans la mission d'enseignement du Cégep. De plus, elle encourage, lorsque les compétences s'y prêtent, l'intégration de savoirs reliés à l'ERE ainsi qu'à l'écocitoyenneté dans les programmes d'enseignement, et cela, en collaboration avec les enseignants et les conseillers pédagogiques.

Enfin, elle reçoit les recommandations des assemblées départementales ou des comités de programme concernant l'intégration de l'ERE et des notions d'écocitoyenneté.

6.4 *La Direction des services aux étudiants*

Avec la Direction des ressources matérielles et, la Direction adjointe à l'environnement et

à l'innovation, la Direction des services aux étudiants est responsable d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique. Pour ce faire, elle s'assure de la collaboration des autres services afin qu'ils déterminent et planifient la réalisation d'actions relatives à la protection de l'environnement. Elle assume conjointement, avec la Direction des ressources matérielles et la Direction adjointe à l'environnement et à l'innovation, la coordination des travaux du CACE.

La Direction des services aux étudiants intègre la dimension environnementale et les notions d'écocitoyenneté dans l'animation de la vie étudiante. Elle consolide et développe des activités éducatives et parascolaires reliées aux différents enjeux environnementaux, de développement durable et d'écocitoyenneté. Elle reconnaît l'engagement par une mention au bulletin lorsque les étudiant.e.s répondent aux conditions prescrites.

6.5 *La Direction des ressources matérielles*

Avec la Direction des services aux étudiants et la Direction adjointe à l'environnement et à l'innovation, la Direction des ressources matérielles est responsable d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique. Pour ce faire, elle s'assure de la collaboration des autres services afin qu'ils déterminent et planifient la réalisation d'actions relatives à la protection de l'environnement. Elle assume conjointement, avec la Direction des services aux étudiants et la Direction adjointe à l'environnement et à l'innovation, la coordination des travaux du CACE.

La Direction des ressources matérielles supervise plus particulièrement les actions reliées à la gestion environnementale dans l'opération et l'entretien des terrains et bâtiments, la gestion responsable des approvisionnements, la gestion responsable des matières résiduelles et des matières

dangereuses, la gestion responsable de l'air, de l'eau et de la consommation énergétique.

6.6 La Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines favorise la mise en place de mesures facilitant le perfectionnement du personnel aux questions relatives à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté, et ce, dans le respect du rôle et des responsabilités des différents comités de perfectionnement. Elle intègre la dimension environnementale et les notions d'écoresponsabilité auprès des employé.e.s lors de leur embauche ou de leur accueil.

En collaboration avec la direction des ressources matérielles, la direction des ressources humaines présente au Comité SST un plan d'action en matière de gestion des matières dangereuses, des déchets dangereux et de la qualité de l'air des locaux.

6.7 La Direction des communications et des affaires corporatives

La Direction des communications et des affaires corporatives est responsable de la diffusion de la politique environnementale et soutient les activités de sensibilisation, de formation et de promotion organisées conformément à la présente politique.

6.8 Le bureau de l'environnement

- Assure la mise en œuvre, les suivis et le bilan du plan d'écologisation. Il comptabilise notamment l'ensemble des données pertinentes et assure l'obtention des certifications environnementales.
- Procède à l'inventaire des actions prévues au plan de travail des différents services en lien avec les objectifs de la présente politique et, le cas échéant, apporte son soutien
- Propose des actions à intégrer au Plan de travail des différents services, notamment, celles qui permettent d'atteindre les exigences de

certifications environnementales et assure le suivi des actions retenues;

- S'assure régulièrement de l'avancement des actions de l'ensemble des acteurs (directions, services, départements, syndicats et comités), dresse le bilan des réalisations et le partage auprès de l'ensemble de la communauté
- Participe aux travaux du CACE et fait des suivis et bilans sur les objectifs du plan d'écologisation.

6.9 Les syndicats et associations

Les différents syndicats et associations, dont l'AGECVM, soutiennent et initient les actions environnementales, de développement durable et d'écocitoyenneté ainsi que les activités de sensibilisation et de formation de leurs membres.

6.10 Les assemblées départementales ou comités de programme

Les assemblées départementales ou les comités de programme favorisent l'intégration de l'ERE et des notions d'écocitoyenneté dans les activités de formation, selon la spécificité et les compétences de chacun des programmes.

6.11 Le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)

Relevant conjointement de la Direction des services aux étudiants, de la Direction des ressources matérielles et de la Direction adjointe à l'environnement et à l'innovation, le CACE, en concertation avec le milieu, produit un plan d'action annuel et en assure le suivi. Cet exercice de planification s'inscrit dans un processus d'amélioration continue. Plus spécifiquement, le CACE :

- Collaboration à l'élaboration de la politique environnementale;
- Précise annuellement les actions qu'il entend accomplir et produit un bilan de ses réalisations;
- Sensibilise l'ensemble des membres de la communauté collégiale

- (directions, personnel et étudiant.e.s) et encourage l'engagement face aux enjeux environnementaux;
- Propose des activités de formation et de perfectionnement, dans le respect du rôle et des responsabilités des comités de perfectionnement des différents groupes de personnel;
 - Contribue à la veille stratégique des projets innovants et des sources de financement en lien avec l'environnement, l'écologisation, l'écocitoyenneté et le développement durable;
 - Reçoit et traite les demandes de financement liées au Fonds environnemental et s'assure de le pérenniser avec le maintien des sources de financement.
 - Contribue aux réflexions du bureau de l'environnement et de l'innovation, le cas échéant.

6.12 Composition du comité

Le Comité est composé, notamment, des personnes suivantes :

- Le ou la directrice ou directeur des services aux étudiants;
- Le ou la directrice ou directeur des ressources matérielles;
- Le ou la directrice ou directeur adjoint à l'environnement et à l'innovation;
- Deux représentant.e.s du Comité environnement étudiant ou de l'Association étudiante;
- Deux employé.e.s de soutien, dont un qui relève de la direction des études, dans la mesure du possible;
- Deux professionnel.le.s, dont un ou une conseiller.ère pédagogique dans la mesure du possible;
- Trois enseignant.e.s;

- Un ou une responsable des services alimentaires;
- Une direction adjointe aux études;
- Un membre du personnel de la Direction des communications et des affaires corporatives;
- Un ou une attaché d'administration à l'environnement;
- Un ou une technicien.ne en environnement.

Dans le cadre de ses rencontres, le CACE pourra inviter des intervenant.e.s qu'il juge nécessaire à la discussion.

7 RÉVISION DE LA POLITIQUE

Le conseil d'administration peut évaluer et réviser la présente politique en tout temps. Le CACE établira un bilan de son application cinq ans après son adoption et recommandera à la Direction générale, une révision de la politique cinq ans après son adoption en concomitance avec l'élaboration de son plan stratégique.

8 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

Madame la ministre Danielle McCann,

Comme cela a déjà été apporté à votre attention, la santé mentale des étudiant.es au niveau collégial et universitaire, ainsi que celles de leurs professeur.es et chargé.es de cours, a grandement été mise à l'épreuve durant ces derniers mois. Il est chose courante d'entendre des histoires à travers toutes ces rencontres en visioconférence d'étudiant.es qui quittent leur programme en raison des conditions malsaines engendrées par ce contexte d'exception. Plusieurs mesures ont été mises en place afin de mieux soutenir les étudiant.es et le personnel enseignant. Toutefois, celles-ci ne suffisent pas à rendre cette situation acceptable. Redoubler d'efforts pendant une période indéterminée qui perdure depuis bientôt un an, c'est demander aux étudiant.es et au corps professoral de porter la pandémie à bout de bras et cela a des effets désastreux sur la persévérance scolaire, la rétention des professeur.es et chargé.es de cours ainsi que sur le support moral et psychologique. En effet, lorsque les étudiant.es sont sondé.es sur les conditions d'étude et les répercussions de ce trimestre sur ceux-ci, on constate qu'énormément d'entre eux éprouvent des difficultés diverses, que ce soit au niveau de leur santé mentale, de leur scolarisation ou des ressources requises pour poursuivre leurs études de façon efficace.

C'est d'ailleurs ce que démontre les résultats du *Sondage interfacultaire de l'UQAM (voir Annexe I)*, qui a circulé au cours de la période du 24 septembre au 23 octobre 2020 auprès des étudiant.es des différentes facultés de l'UQAM (ADEESE-UQAM et AFESH-UQAM, 2020). Pendant cette période, 1868 étudiant.es uqamiennes ont répondu au sondage pour partager leur appréciation de cette session à distance. Dans celui-ci, plus de la moitié des étudiant.es (56,4%) affirmaient que leur charge de travail avait augmenté comparativement aux sessions en présentiel qu'elles ont vécues. De plus, plus du tiers (36,4%) des répondant.es affirmaient ne pas avoir aisément accès aux ressources nécessaires pour étudier. Toutefois, les résultats les plus consternants concernent les principales difficultés rencontrées par les étudiant.es de l'UQAM et qui, à notre avis, se généralisent à l'ensemble des établissements postsecondaires du Québec. En effet, 81,8% des répondant.es ont mentionné.es avoir des difficultés de concentration en lien avec le passage à l'apprentissage en ligne, 66,1% ont affirmé vivre des difficultés liées à l'isolement et

près de la moitié des étudiant.es (autour de 45%) ont répondu avoir des difficultés d'organisation, de persévérance et d'assiduité. Finalement, 21,3% ont affirmé ne pas se sentir bien outillé.es pour réussir cette session.

Il importe donc d'augmenter les mesures de soutien aux étudiant.es ainsi qu'au professeur.es et aux chargé.es de cours afin qu'elles et ils puissent avoir droit ou assurer un encadrement adéquat. Au cours des dernières semaines, de nombreuses solutions ont été envisagées par les actrices et acteurs impliqué.es dans ces enjeux, afin d'éviter qu'on se dirige vers une détérioration majeure de la santé mentale des étudiant.es. Nombreuses et nombreux sont nos collègues qui se dirigent vers un épuisement professionnel, car elles et ils travaillent à contre-courant pour tenter d'adapter le mieux possible la situation à cette réalité difficile. Toutefois, par faute de ressources, principalement monétaires, la grande majorité de ces solutions n'ont pu être adoptées et mises en application par les administrations collégiales et universitaires. Un changement s'impose. Il nous semble primordial que le Gouvernement du Québec et le Ministère de l'Enseignement supérieur augmentent de toute urgence le financement dans les cégeps et universités, afin de minimiser les impacts sur la santé mentale des étudiant.es, ainsi que sur l'ensemble du personnel enseignant et permettre la mise en place de mesures de soutien adaptées à cette situation d'exception qui ne fait qu'agrandir les écarts d'inégalités déjà existantes dans le contexte d'enseignement supérieur.

CONSIDÉRANT la nature exceptionnelle du contexte actuel de pandémie et les impacts de celui-ci tant sur la communauté étudiante, le personnel enseignant que sur l'ensemble des travailleur.euse.s des universités et des cégeps;

CONSIDÉRANT les travaux et publications qui signalent le risque de problèmes de santé mentale suscités par la pandémie, dans la population étudiante (Blanchard, Poirier-Veilleux et Markon, 2020);

CONSIDÉRANT les travaux et publications qui signalent le risque élevé d'épuisement professionnel suscité par la pandémie, du fait de la surcharge de travail que celle-ci entraîne pour les professeur.es, chargé.es de cours et auxiliaires d'enseignement (Maiorana, 2020);

CONSIDÉRANT le manque de ressources fournit au personnel enseignant afin d'assurer un enseignement et un accompagnement de qualité aux étudiant.es;

CONSIDÉRANT que les cours à distance, tel que le visionnement de cours en synchrone ou asynchrone demandent une plus grande charge cognitive aux étudiant.es, engendrant du même coup des problèmes de concentration;

CONSIDÉRANT qu'une très grande proportion d'étudiant.es affirment avoir des problèmes d'organisation, d'assiduité et d'isolement reliés à cette session à distance;

CONSIDÉRANT qu'une proportion considérable d'étudiant.es affirment ne pas se sentir outillé.es pour réussir leur session;

CONSIDÉRANT qu'une proportion considérable d'étudiant.es affirment ne pas avoir aisément accès aux ressources nécessaires pour étudier à distance;

CONSIDÉRANT qu'une majorité d'étudiant.es affirme que la charge de travail a augmenté comparativement aux sessions d'études qui se déroulaient en présentiel;

CONSIDÉRANT que dans bien des cas, les mesures de soutien et d'adaptation pour les étudiant.es présentant un handicap ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissages n'ont pas été bonifiées malgré le contexte d'étude qui s'est complexifié;

CONSIDÉRANT que la santé mentale devrait être considérée comme un réel problème de santé et qu'il est donc un enjeu de santé publique;

CONSIDÉRANT que les universités et les cégeps affirment ne pas avoir les ressources financières nécessaires pour apporter de nouvelles mesures de soutien aux étudiant.es et au personnel enseignant;

CONSIDÉRANT le nombre d'heures astronomique investi par l'ensemble de la communauté étudiante et enseignante dans la réflexion de solutions pour améliorer le contexte d'étude actuel;

Nous demandons à la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann :

Que son ministère octroie des financements supplémentaires spécifiques à l'amélioration du contexte d'étude collégiale et universitaire;

Que son ministère instaure une ligne directrice basée sur un principe de redevabilité des administrations universitaires et collégiales envers ses étudiant.es et le personnel enseignant, de sorte que le financement reçu par celles-ci sera attribué en fonction des recommandations faites par la communauté étudiante et enseignante.

Cordialement,

Associations étudiantes et syndicats signataires

Association des étudiantes et étudiants de la faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM),

Étudiant.es, professeur.es et chargé.es de cours

1. Pierre-Laurent Beauchamp, 2e année, baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, UQAM
2. Stéphanie Thibodeau, maîtrise en éducation, UQAM
3. Jeanne Morissette, baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, UQAM

Bibliographie

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'Éducation de l'UQAM, ADEESE-UQAM. Association Facultaire Étudiante des Sciences Humaines de l'UQAM, AFESH-UQAM. (2020). Résultats du sondage interfacultaire. Récupéré de:

http://www.adeese.org/wp-content/uploads/2020-11-01_interfac_resultats_sondage_session_distance.pdf?fbclid=IwAR3wL0cRF5CALX92SxWQTDMPbEzF7BHNIB4RiSYJVVP8p0YVhahLg_-h-3Q

Blanchard, D. Poirier-Veilleux, C. Markon, M-P. (2020, 21 septembre). Le point sur la santé des montréalais en temps de pandémie. Santé Montréal. Gouvernement du Québec. Récupéré de

<https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/Campagnes/coronavirus/situation-montreal/point-sante/jeunes-adultes/Jeunes-adultes-FR.pdf>

Maiorana, F. (2020, 21 septembre). Les conditions d'enseignement font craindre le pire aux syndicats. Montréal Campus. Récupéré de

<https://montrealcampus.ca/2020/09/21/les-conditions-denseignement-font-craindre-le-pire-aux-syndicats/>

Annexe 1

Résultats du sondage interfacultaire

**Analyse réalisée par l'Association des étudiantes et des étudiants de la
Faculté des sciences de l'Éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM) et
l'Association Facultaire Étudiante des Sciences Humaines de l'UQAM (AFESH-
UQAM)**

13 novembre 2020

Introduction

Au cours de la période du 24 septembre au 23 octobre, les différentes associations étudiantes de l'UQAM ont fait circuler un sondage concernant l'appréciation des étudiant.es de la session à distance présentement en cours. Pendant cette période 1868 étudiant.es de l'UQAM ont répondu au sondage Interfacultaire. Parmi ceux-ci, 687 (36,8%) étudient dans la faculté des Sciences Humaines, 335 (17,9%) dans la faculté des Sciences, 391 (20,9%) dans la faculté des Sciences de l'Éducation et 293 (15,7%) dans la faculté de science politique et de droit. Les étudiant.es provenant des autres facultés et les étudiant.es libres n'ont représenté que 8,7% des répondant.es au sondage. Les informations qui seront présentées par la suite représenteront davantage les quatre premières facultés mentionnées. Parmi les répondant.es au sondage 33,1% ont affirmé que leur rentrée en ligne s'est passée mal ou très mal, ce qui est près du tiers des étudiant.es.

Les ententes d'évaluation

- En ce qui concerne les ententes d'évaluations, 32,5% des répondant.es ont affirmé avoir signé l'entièreté de leurs ententes d'évaluations sans même avoir négocié et seulement 15,8% affirment avoir négocié leurs ententes dans l'entièreté de leurs cours.
- Parmi ceux qui n'ont pas négocié leurs ententes d'évaluation dans certains ou l'entièreté de leurs cours, près de la moitié (46,8%) affirment que ça en aurait été autrement si les négociations s'étaient faites en présentiel.
- Parmi ceux qui ont négocié leurs ententes d'évaluations, 55,5% affirment avoir eu moins d'agentivité dans les négociations que lors d'une session en présentiel. Ex.: difficulté dans le partage de parole en ligne, moins grande participation en classe, proposition d'un sondage sur zoom à deux réponses "oui/non" sans place à la discussion, impossibilité d'avoir une discussion sans le ou la professeure/chargée de

cours, aucune discussion informelle avec ses camarades de classe permettant de partager son opinion et de faire valoir certains points sur les modalités d'évaluations, etc.

La charge de travail

- Lorsque nous avons demandé aux étudiant.es si leur charge de travail avait augmenté comparativement aux sessions en présentiel qu'elles ont vécues, 56,4 % ont affirmé que oui. Ex.: Beaucoup plus de lectures, de travaux et de charge de travail concernant la présence au cours, visionnements de capsules vidéos en asynchrone à l'extérieur du temps de classe, demande cognitive beaucoup plus grande à faire tout en ligne avec une charge de travail augmentée et/ou similaire, manque de temps pour s'adapter à toutes les nouvelles plateformes en ligne requises pour les cours, etc.

Les difficultés de la session à distance

- Parmi les répondant.es, plus du tiers (36,4%) affirmaient ne pas avoir aisément accès aux ressources nécessaires pour étudier. Ex.: manque d'espace de travail propice à la maison, accès complexifié aux documents d'études en ligne/de la bibliothèque/de la coop-uqam, connexion internet difficile en raison des colocations engendrant parfois des frais supplémentaires, vie familiale très difficile à concilier avec les études à la maison, etc.
- Lorsque nous avons sondé les étudiant.es sur les principales difficultés qu'elles rencontrent en lien avec le passage à une session en ligne, la concentration fut mentionnée le plus fréquemment à 81,8% (1528 étudiant.es). L'isolement vient en seconde place avec 66,1% (1234 étudiant.es). Près de la moitié des étudiant.es (autour du 45%) ont répondu avoir des difficultés d'organisation, de persévérance et d'assiduité.
- Sur les 1868 répondant.es au sondage, 21,3% ont affirmé ne pas se sentir bien outillés pour réussir cette session. 31,5% ont répondu ne pas savoir. Cette aussi forte proportion peut s'expliquer par les dates de circulation du sondage qui se sont faites avant la mi-session. Il pourrait donc y avoir une proportion bien plus grande d'étudiant.es ne se sentant pas outillés pour réussir leur session en date d'aujourd'hui.

Il nous semble important de faire un retour sur les difficultés de concentration engendrées par cette session à distance. 81,8% représentent une proportion considérable de l'ensemble des étudiant.es ayant répondu à ce sondage. N'oublions pas que 33,1 % avaient répondu

que leur rentrée en ligne s'était mal ou très mal déroulée. Cette difficulté de concentration ne représente pas quelques étudiant.es pour qui cette session à distance est plus difficile, mais presque l'entièreté des étudiant.es, que leur rentrée se soit bien ou mal déroulée.

Pistes de solutions proposées par les étudiant.es

- Mention S/É, diminuer la charge de travail habituellement demandée pour les cours afin qu'elle soit adaptée à la réalité en ligne, diminution du temps de cours (3h à 2h, par exemple), davantage de rétroaction et de plages horaires pour poser des questions offertes par les professeur.es, diminution du nombre d'étudiant.es par cours surtout pour les séminaires comme ceux à la maîtrise.

Session à distance V.S. session en présentiel

- Seulement 18,7% des répondant.es ont affirmé préférer les cours en ligne plutôt qu'en présentiel. Une forte majorité (62,7%) ont affirmé préférer les cours en présentiel.

Les enjeux à prioriser

- Lorsque nous avons demandé quels enjeux l'UQAM devrait prioriser dans cette session à distance, la santé mentale est ressortie le plus fréquemment. Les conditions des étudiant.es internationaux.ales, les parents-étudiants et une plus grande flexibilité sont ressortis aussi très fréquemment.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap (SASESH)

- 8,9% des répondant.es ont affirmé bénéficier des services du SASESH. Parmi ceux-ci 42,6% ont affirmé ne pas être satisfait.es des mesures mises en place par l'UQAM pour les accommoder dans cette session à distance. La principale critique: aucune accommodation supplémentaire accordée, malgré le contexte d'étude beaucoup plus difficile qu'à l'habitude. Illes souhaitent avoir une prolongation des dates de remises pour les travaux, diminuer la taille des examens qui sont beaucoup plus longs qu'à l'habitude, plus de flexibilité et de compréhension des professeur.es

Le rôle des associations étudiantes

- Dans cette session à distance, 69,1% des répondant.es au sondage considèrent que la priorité des associations étudiantes de l'UQAM doit être de soutenir et défendre les droits des personnes étudiantes.

Interassociatif

21 novembre 2020

Associations participantes

AFESPED (x3), AECSSPD, AGEECBC, AFESH, AÉÉAS (x2), AEMVQ, SSMU, AEMDUS, ADÉPUM (x2), Heritage College, AEENAP, REEB, AFELC-UQAM, ADEPUL, EdUS McGill (x2), SOGEECOM (x3), AGÉCFXG, AELLMUM, AESPEP, AÉAPRI, AGEVVM, AECSM, AEEESBI, AEMDHUS, MAGE-UQAC, AECSMS-UdeM, ADEESE-UQAM, AEAUM, GeoGrads Concordia,

Participant-e-s autres

Danielle; interprète FR-EN

Michelle Wouters; interprète FR-EN

Maryane D; Secrétariat

Evelyne D; gardienne du senti

Flavie; animation

Ordre du jour proposée :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">0. Ouverture0.1. Animation0.2. Ordre du jour0.3. Pauses et fin de l'interassociatif0.4 Tour de table1. Objectifs2. Structure3. Pandémie3.1 Éducation3.2 Santé3.3 Assurance4. Étudiant-e-s provenant de l'international |
|---|
-

5. Crise écologique
6. Defund the police
7. Loi 21
8. Prochaine rencontre
- 8.1. Date
- 8.2. Comité de l'ordre du jour
9. Fermeture

0. Ouverture

0.1. Animation

AFESPED propose l'ouverture de l'assemblée inter-associative à 10h15.

AFELC-UQAM appui.

Adopté à l'unanimité.

AFESPED propose que Flavie Paquin-Chabot à l'animation, Maryane Daigle au secrétariat et Evelyne Dumas comme gardienne du senti.

GeoGrads Concordia appui.

Adopté à l'unanimité.

0.2. Ordre du jour

AFESPED propose l'ordre du jour tel que présenté

AECSSPD appui.

Amendement: D'ajouter le point 3.4 Plateforme visioconférence


AFESH propose.

AECSSPD appui.

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale tel qu'amendé:

0. Ouverture
- 0.1. Animation

- 
- 0.2. Ordre du jour
 - 0.3. Pauses et fin de l'interassociatif
 - 0.4 Tour de table
 - 1. Objectifs
 - 2. Structure
 - 3. Pandémie
 - 3.1 Éducation
 - 3.2 Santé
 - 3.3 Assurance
 - 3.4 Plateforme visioconférence
 - 4. Étudiant-e-s provenant de l'international
 - 5. Crise écologique
 - 6. Defund the police
 - 7. Loi 21
 - 8. Prochaine rencontre
 - 8.1. Date
 - 8.2. Comité de l'ordre du jour
 - 9. Fermeture

Adopté à l'unanimité

0.3. Pauses et fin de l'interassociatif

AFESPED propose:

Considérant la nécessité qu'il y ait des pauses pour toutes, mais particulièrement pour les personnes employées pour la tenue de la rencontre, notamment l'animation, le secrétariat, le senti et la traduction ;

Considérant qu'il est exigeant qu'une rencontre se tienne sur plus de 7 h ;

Qu'à 13 h aujourd'hui, l'interassociatif prenne une pause diner de 30 minutes

Qu'à 15 h aujourd'hui, l'interassociatif prenne une autre pause de 15 minutes.

SSMU appui.

Amendement: Que l'interassociatif se termine à 17h.

Proposé par AGECR

ADEPUL appui.

Sous-amendement: Que l'interassociatif se termine à 22h.



Sous-amendement non-reçu de la part de l'animation.

Appel à la présidence par AECSMS.

Appel adopté.

Retour sur le sous-amendement: Que l'interassociatif se termine à 22h.

ADDHUM appui.

Demande de vote.

Pour: 4

Contre: 20

Abstention: 4

Battu à majorité.

Retour sur l'amendement: Que l'interassociatif se termine à 17h.

Pour: 12

Contre: 6

Abstention: 8

Adopté à majorité.

Retour sur la principale tel qu'amendée:

Considérant qu'il est exigeant qu'une rencontre se tienne sur plus de 7 h ;

Qu'à 13 h aujourd'hui, l'interassociatif prenne une pause diner de 30 minutes

Qu'à 15 h aujourd'hui, l'interassociatif prenne une autre pause de 15 minutes.

Que l'interassociatif se termine à 17h.

Demande de vote.

Pour: 22

Contre: 1

Abstention: 4

Adoptée à majorité.

0.4 Tour de table

AFESH propose que l'animation nomme à tour de rôle les personnes présentes à la réunion d'aujourd'hui et que, à chaque fois, la personne nommée aborde, à son gré, les points suivants :

- prénom et pronom
- champs d'études, s'il y a lieu,
- l'association qu'elle représente, s'il y a lieu,
- ses attentes vis-à-vis l'interassociatif, s'il y a lieu,
- comment se sont déroulés les assemblées générales et les activités de leur association en temps de pandémie de la COVID-19, s'il y a lieu ;
- Mets-tu ton lait avant ou après dans tes céréales

Que les personnes fassent un effort pour limiter leur intervention au point « Tour de table » à moins de 4 minutes.

ADEESE-UQAM appui.

Amendement: AGEECBC propose que les tours de parole ne dépassent pas 3 minutes par participant.e.s

MAGE-UQAC appui.

Adopté à l'unanimité.

Retour sur la principale tel qu'amendée: Que l'animation nomme à tour de rôle les personnes présentes à la réunion d'aujourd'hui et que, à chaque fois, la personne nommée aborde, à son gré, les points suivants :

- Prénom et pronom
- Champs d'études, s'il y a lieu,
- L'association qu'elle représente, s'il y a lieu,
- Ses attentes vis-à-vis l'interassociatif, s'il y a lieu,
- Comment se sont déroulés les assemblées générales et les activités de leur association en temps de pandémie de la COVID-19, s'il y a lieu ;
- Mets-tu ton lait avant ou après dans tes céréales

Que les personnes fassent un effort pour limiter leur intervention au point « Tour de table » en ne dépassant pas 3 minutes par participant.e.s.

Adopté à l'unanimité.

1. Objectifs

SOGEECOM propose:

Considérant l'absence d'association dite nationale reposant sur le syndicalisme de combat au soi-disant Québec ;

Considérant le besoin de constituer un mouvement étudiant combatif fondé sur la démocratie directe et adhérant à une vision anticapitaliste, féministe, anti-raciste, anti-capacitiste et anticolonialiste ;

Considérant la nécessité qu'il y ait une certaine coordination entre les associations étudiantes combattives ;

Que l'inter-associatif constitue un groupe d'associations étudiantes combattives qui se réunit dans le but d'échanger, de se consulter et de se concerter sur les enjeux étudiants ;

Que l'inter-associatif serve à contribuer à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de projets communs représentatifs des préoccupations étudiantes, et ce, dans le respect des mandats et des responsabilités des associations étudiantes concernées ;

Que l'inter-associatif ne constitue aucunement une instance permanente ou une organisation entraînant le paiement d'une cotisation récurrente ;

Que les décisions de l'inter-associatif ne puissent engager l'ensemble des associations étudiantes y prenant part ;

Que les associations étudiantes y prenant part soient libres quant aux engagements qu'elles prennent par rapport aux décisions de l'inter-associatif ;

Que l'inter-associatif serve à la formation d'ententes multilatérales ponctuelles entre les associations étudiantes y participant.

Que l'inter-associatif puisse être un lieu ouvert, selon la volonté des associations étudiantes, à une collaboration à d'autres groupes ou individus

AFESH appui.

Adoptée à l'unanimité.

ADEPUL propose une plénière de 6 minutes.

AESSPD appui.

Adoptée à l'unanimité.

Ajournement jusqu'à 13h30.

AEENAP propose une réouverture du vote.

AEMDHUS appui.

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 2

Adoptée à la majorité.

2. Structure

AECSSPD propose:

Considérant que l'inter-associatif ne constitue aucunement une instance permanente ou une instance représentative des associations y prenant part ;

Considérant que l'inter-associatif sert à la formation d'ententes multilatérales ponctuelles entre les associations étudiantes y participant ;

Considérant le besoin d'une entente préalable sur la structure pouvant mener à la formation de telles ententes ;

Que l'inter-associatif imite les codes de procédure régulant les instances associatives basées sur des valeurs de démocratie participative ;

Que l'inter-associatif fonctionne selon une version du code Véronneau adapté à nos besoins, tel qu'il est annexé à la présente proposition ;

Que l'inter-associatif cherche la formation d'un consensus entre les associations étudiantes présentes ;

Que seules les associations étudiantes présentes aient un droit de vote sous le principe de « une association, un vote » ;

Que les séances de l'inter-associative commencent avec une proposition d'ouverture, avec la désignation d'un animateur ou d'une animatrice, d'un-e secrétaire et d'un-e gardien-ne du senti ainsi qu'avec l'adoption d'un ordre du jour ;

Que les associations étudiantes faisant l'animation et le secrétariat aient tout de même un droit de vote ;

Que les courriels institutionnels des associations étudiantes servent notamment de moyen de communication ;

Que les documents de travail, la liste des courriels des associations étudiantes, les procès-verbaux de l'inter-associatif et le matériel informatif soient partagés au bon vouloir des associations étudiantes sur un dossier partagé Drive ;

Qu'un groupe Facebook privé soit mis en place entre les exécutant-e-s des associations étudiantes d'une cohorte pour des échanges informels, sans que celui-ci devienne le principal moyen de communication ;

Que, sans être une obligation, un comité de l'ordre du jour soit mis en place à la fin des séances de l'inter-associatif afin de créer un ordre du jour pour la prochaine séance et, si elle n'a pas été préalablement convenue, fixer une date à cette prochaine séance ;

Que cet ordre du jour soit proposé, modifié, s'il y a lieu, et adopté lors de ladite séance.

Annexe

[Code de procédure](#)

AFESPED appuie.

Amendement proposé par la SOGEECOM: Que l'on ajoute "[et une reconnaissance territoriale](#)" à "Que les séances de l'inter-associative commencent avec une proposition d'ouverture, avec la désignation d'un animateur ou d'une animatrice, d'un-e secrétaire et d'un-e gardien-ne du senti ([ici](#)) ainsi qu'avec l'adoption d'un ordre du jour"

AECSSPD appui.

Demande de vote.

Pour: 12

Contre: 0

Abstention: 3

Adoptée à majorité.

Retour sur la principale tel qu'amendée:

Considérant que l'inter-associatif ne constitue aucunement une instance permanente ou une instance représentative des associations y prenant part ;

Considérant que l'inter-associatif sert à la formation d'ententes multilatérales ponctuelles entre les associations étudiantes y participant ;

Considérant le besoin d'une entente préalable sur la structure pouvant mener à la formation de telles ententes ;

Que l'inter-associatif imite les codes de procédure régulant les instances associatives basées sur des valeurs de démocratie participative ;

Que l'inter-associatif fonctionne selon une version du code Véronneau adapté à nos besoins, tel qu'il est annexé à la présente proposition ;

Que l'inter-associatif cherche la formation d'un consensus entre les associations étudiantes présentes ;

Que seules les associations étudiantes présentes aient un droit de vote sous le principe de « une association, un vote » ;

Que les séances de l'inter-associative commencent avec une proposition d'ouverture, avec la désignation d'un animateur ou d'une animatrice, d'un-e secrétaire et d'un-e gardien-ne du senti et une reconnaissance territoriale ainsi qu'avec l'adoption d'un ordre du jour ;

Que les associations étudiantes faisant l'animation et le secrétariat aient tout de même un droit de vote ;

Que les courriels institutionnels des associations étudiantes servent notamment de moyen de communication ;

Que les documents de travail, la liste des courriels des associations étudiantes, les procès-verbaux de l'inter-associatif et le matériel informatif soient partagés au bon vouloir des associations étudiantes sur un dossier partagé Drive ;

Qu'un groupe Facebook privé soit mis en place entre les exécutant-e-s des associations étudiantes d'une cohorte pour des échanges informels, sans que celui-ci devienne le principal moyen de communication ;

Que, sans être une obligation, un comité de l'ordre du jour soit mis en place à la fin des séances de l'inter-associatif afin de créer un ordre du jour pour la prochaine séance et, si elle n'a pas été préalablement convenue, fixer une date à cette prochaine séance ;

Que cet ordre du jour soit proposé, modifié, s'il y a lieu, et adopté lors de ladite séance.

Annexe

[Code de procédure](#)

Demande de vote

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 3

Adoptée à majorité.

AECSSPD propose: Que la liste de diffusion de courriel interassociatif@lists.riseup.net soit utilisée comme le principal moyen de communication de l'interassociatif;
Que cette liste contient des courriels des associations étudiantes prenant part à l'inter-associatif
AGECR appui.

Adoptée à l'unanimité.

3. Pandémie

3.1 Éducation

AFESPED propose:

Que les associations étudiantes réunies en interassociatif prennent connaissance du brouillon de la proposition appelée « Proposition de réflexions sur l'avenir de l'éducation post-COVID-19 », tel qu'annexé ci-dessous ;

Que cette proposition soit débattue, amendée et adoptée, s'il y a lieu, lors du prochain interassociatif dans l'objectif qu'elle soit ensuite proposée dans les assemblées générales respectives des associations étudiantes participant à l'interassociatif ;

Que cette proposition soit mise à la disposition des associations étudiantes participant à l'interassociatif dans un dossier Drive réservé à cet effet ;

Que les associations étudiantes ayant des amendements ou des questionnements sur cette proposition les communiquent idéalement avant le prochain interassociatif aux associations étudiantes à l'aide de la liste de diffusion de courriel interassociatif@lists.riseup.net et qu'elles déposent ces amendements et questionnements dans le même dossier Drive que la proposition.

Que les montants proposés dans l'Annexe soit à titre indicatif seulement.

Annexe à la proposition

Considérant que la gestion de la pandémie de la COVID-19 par les établissements scolaires du soi-disant Québec semble renforcer le sentiment auprès des étudiant-e-s que les parcours scolaires prennent de plus en plus la forme d'une progression solitaire et robotique, où les échanges d'idées sont secondaires ;

Considérant que la pandémie de la COVID-19 semble mettre en lumière que les administrations des établissements scolaires ont une vision essentiellement clientéliste de l'éducation ;

Considérant que cette vision clientéliste de l'éducation donne l'impression que les établissements scolaires ont pour principal objectif de vendre des diplômes qui servent à attester des compétences en vue du marché de l'emploi, alors que les réflexions critiques, l'échange d'idées, la socialisation étudiante leur apparaissent comme secondaires ;

Considérant que la crise de la COVID-19 coïncide avec des mobilisations entourant le racisme systémique au sein des établissements scolaires ;

Considérant la nécessité d'une réflexion sur l'accessibilité aux études qui met notamment en relief l'inégalité des opportunités en fonction notamment, mais non exclusivement, du classisme, du sexisme, du capacitisme, du racisme systémiques et d'autres formes de discriminations systémiques ;

Considérant que la pandémie de la COVID-19 affecte à la baisse le nombre d'inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaires et que ce nombre détermine en bonne partie les revenus disponibles pour ces établissements et que, avec la baisse de ces revenus, l'infrastructure technologique et l'accompagnement du personnel dans un contexte d'enseignement à distance engendrent des dépenses accrues pour les établissements d'enseignement ;

Considérant que durant cette période d'affaiblissement de la qualité de l'éducation, la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiant-e-s provenant de l'international inscrit-e-s au 1er et au 2e cycle permet aux universités de leur exiger des frais exorbitants allant jusqu'à 11 369 \$ pour une session de 15 crédits, voire de songer parallèlement à une possible hausse des frais de scolarité à leur égard pour l'automne 2021 ;

Considérant la difficulté de plusieurs stagiaires à trouver/recevoir un placement de stage dans le contexte de la pandémie entraînant par la même occasion de nombreuses inquiétudes sur le cheminement scolaire, notamment pour les programmes où l'étudiant.e doit atteindre un nombre d'heure précis selon un ordre professionnel ou un organe du ministère;

Que l'ASSOCIATION participe, avec les autres associations étudiantes de l'interassociatif, à la construction et au financement d'une campagne de réflexions d'hiver 2021 à juin 2022 donnant lieu à des ateliers, des conférences et des activités de mobilisation sur les thèmes suivants :

- L'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs
- La démocratisation des établissements scolaires

Que cette campagne engendre des réflexions plus spécifiquement, mais non exclusivement:

- sur la gratuité scolaire,
- sur les discriminations systémiques au sein des établissements scolaires,
- sur l'économie du savoir,
- sur la qualité de l'éducation et des services aux étudiant-e-s,
- sur l'austérité,
- sur la reconnaissance du travail en stage
- sur la marchandisation de l'éducation ;

Que l'ASSOCIATION fournisse une contribution unique de 1000\$ et suggère aux autres associations étudiantes d'en faire de même ;

Que cette campagne de réflexion regroupe les associations étudiantes participantes en comité organisateur où toutes les associations étudiantes qui ont adopté en assemblée générale ou en référendum une proposition d'adhésion similaire à celle-ci aient un droit de vote selon le principe "une association, un vote".

Que le comité organisateur ait les mandats suivants :

- de veiller à la mise en place, le partage ou le soutien d'activités de mobilisation, les conférences et les ateliers sur les thèmes de la campagne,
- d'organiser un calendrier des événements,
- d'adopter les prévisions budgétaires et les modifications qui s'en suivraient,
- d'adopter les états financiers,
- de créer tout comité jugé nécessaire,
- de dissoudre tout comité créé par elle,
- de confier une tâche à ses comités,
- d'élire des personnes aux comités, si nécessaires,
- de destituer les personnes élues aux comités,
- de dissoudre la campagne;

Que l'ASSOCIATION, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, lutte pour **des mesures d'assouplissement relatives aux prolongations et aux absences pour les cycles supérieur**, pour la modalité d'évaluation succès/échec, pour le plafonnement de la taille des groupes-cours, pour l'atteinte de compétences en stage et non un nombre d'heure précis et pour la compensation de la hausse de la charge de travail pour le personnel que représentent l'adaptation et l'encadrement d'un cours à distance ;

QUE l'ASSOCIATION encourage ses membres à prendre part à ladite campagne et aux autres activités associées ;

QUE l'ASSOCIATION encourage les autres associations étudiantes à se doter d'un mandat identique.

ADEPUL appui.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Santé

3.3 Assurance

La question est lancée par Heritage College concernant les changements aux régimes d'assurances à cause de la COVID-19.

Certaines associations ont vécu des changements, d'autres non. Toutefois, un point commun est la réalisation d'assurances déficientes au niveau d'aide juridique et d'aide psychologique.

Plusieurs associations étudiantes parlent de sauver des sous en s'alliant avec d'autres associations.

La plupart des associations étudiantes sont avec l'ASEQ mais Heritage College signifiait qu'elles étaient plutôt avec Major Plan.

AEMDHUS propose que l'interassociatif milite pour l'accessibilité universelle aux soins de santé, incluant les soins de santé psychologiques, dentaires et optiques.

AGECR appui.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Plateforme visioconférence

AGECVM propose que les rencontres de l'interassociatif se tiennent dans la mesure du possible sur des plateformes open-source et respectueuses des données comme Jitsy ou encore 8x8 meet, en priorisant la fonctionnalité et que l'on fasse un test avant la prochaine interassociatif sur ces dites plateformes.

AGECR appui.

Pause jusqu'à 15h18

AFESPED propose l'amendement: Ajouter en préfixe "Que le comité de l'ordre du jour travail à trouver une plateforme"

ADEPUL appui.

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la principale tel qu'amendée:

AGECVM propose que le comité de l'ordre du jour travail à trouver des une plateforme pour les rencontres de l'interassociatif pour qu'elles se tiennent dans la mesure du possible sur des plateformes open-source et respectueuses des données comme Jitsy ou encore 8x8 meet, en priorisant la fonctionnalité et que l'on fasse un test avant la prochaine interassociatif sur les dites plateformes.

Adoptée à l'unanimité.

AFESH propose que les associations étudiantes qui seraient intéressées à faire un appel d'offre pour une plateforme visioconférence libre écrivent à information@afesh-uqam.ca

AGECVM appui.

4. Étudiant-e-s provenant de l'international

AFESPED lance une discussion sur les enjeux des associations étudiantes en lien avec les membres étudiant.e.s qui proviennent de l'international.

AFESPED propose une plénière de 25 minutes pour discuter des enjeux des associations étudiantes en lien avec les étudiant.es provenant de l'international.

ADEPUL appui.

AFESPED propose:

Que les associations étudiantes réunies en interassociatif prennent connaissance du brouillon de la proposition appelée « Proposition en solidarité avec les étudiant-e-s provenant de l'international », tel qu'annexé ci-dessous ;

Que cette proposition soit débattue, amendée et adoptée, s'il y a lieu, lors du prochain interassociatif dans l'objectif qu'elle soit ensuite proposée dans les assemblées générales respectives des associations étudiantes participant à l'interassociatif ;

Que cette proposition soit mise à la disposition des associations étudiantes participant à l'interassociatif dans un dossier Drive réservé à cet effet ;

Que les associations étudiantes ayant des amendements ou des questionnements sur cette proposition les communiquent idéalement avant le prochain interassociatif aux associations étudiantes à l'aide de la liste de diffusion de courriel interassociatif@lists.riseup.net et qu'elles déposent ces amendements et questionnements dans le même dossier Drive que la proposition.

Annexe à la proposition

Proposition en solidarité avec les étudiant-e-s provenant de l'international

Considérant que l'ASSOCIATION défend une société sans frontières, solidaire et inclusive ;

Considérant que les systèmes canadiens et québécois d'immigration sont hautement restrictifs et discriminatoires, en particulier pour les personnes provenant de pays colonisés ou sous-tutelle, et que leur statut migratoire reste précaire ;

Considérant que le gouvernement Legault, depuis son élection en 2018, a mis de l'avant la loi sur la déréglementation de l'industrie du taxi, le projet loi 9 sur l'immigration adopté sous bâillon, le projet de loi 21 sur la « soi-disant » laïcité de l'État, la modification au Programme expérience québécoise (PEQ), ainsi que le fameux « test des valeurs », participant donc à la (re)production et à la normalisation des discriminations systémiques ;

Considérant que ces modifications légales et réglementaires, spécialement le projet de loi 21, s'attaquent en particulier à l'autonomie des personnes identifiées comme femmes, dans leurs possibilités d'emploi, de choix de domaines d'étude ainsi que de possibilité d'immigration, et participent ainsi à la reproduction du système patriarcal ;

Considérant que la réforme de l'immigration s'inscrit dans une dynamique conservatrice et réactionnaire renforçant un système à deux vitesses dans un climat toxique des discours haineux, anti-migratoires et xénophobes qui gangrènent actuellement la société québécoise ;

Considérant les discours fallacieux d'arrimage au marché et ses impératifs qui visent à enrayer la recherche fondamentale, ainsi que la diffusion et l'avancement de la pensée critique qui, historiquement, a été le moteur des gains politiques et sociétaux sur lesquels reposent nos sociétés aujourd'hui ;

Considérant la poursuite, depuis l'automne 2019, de la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiant-e-s provenant de l'international inscrit-e-s au 1er et au 2e cycle ;

Considérant que cette déréglementation, qui permet aux universités de fixer elles-mêmes le coût des études pour ces étudiant-e-s, vise à mettre celles-ci en concurrence pour attirer plus d'étudiants internationaux, renforçant le processus de marchandisation des études post-secondaires ;

Considérant que, pour les universités québécoises, les revenus découlant des droits de scolarité des étudiant-e-s provenant de l'international représentent une part de plus en plus grande de leur budget ;

QUE l'ASSOCIATION s'oppose ouvertement et fermement aux politiques anti-migratoires xénophobes du gouvernement ainsi qu'à ses dérives identitaires ;

QUE l'ASSOCIATION fasse obstacle à la déréglementation des frais de scolarité, notamment celle qui cible actuellement les étudiant-e-s provenant de l'international ;

QUE l'ASSOCIATION dénonce la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec la remouture de la réforme du PEQ ;

QUE l'ASSOCIATION dénonce toutes tentatives d'instituer une liste de programmes d'éducation permettant l'accès au PEQ ;

QUE l'ASSOCIATION se positionne contre une vision utilitariste de l'immigration qui réduit la valeur de personnes souhaitant participer à la société à leur simple force de travail ;

QUE l'ASSOCIATION se positionne contre la vision réductrice de la mission de l'éducation et des études postsecondaires qui, pour le gouvernement, n'a de valeur que si elle sert à produire des travailleuses et travailleurs ;

QUE l'ASSOCIATION dénonce les nombreuses attaques contre l'immigration et les groupes marginalisés au sein de la société ainsi que contre la recherche fondamentale, la pensée critique, ainsi que l'accessibilité aux études supérieures ;

QUE l'ASSOCIATION entame, avec les autres associations étudiantes intéressées, avec les comités/groupes d'étudiant-e-s provenant de l'international et avec toutes organisations contre les politiques anti-migratoires et xénophobes du gouvernement, une campagne qui aurait les objectifs suivants :

- 1) L'abolition des frais de scolarité pour toutes les étudiant-e-s ;
- 2) L'abolition des conditions de sélection au PEQ pour les étudiant-e-s ayant un diplôme canadien ;
- 3) La lutte à la normalisation des discriminations systémiques, aux discours haineux, anti-migratoires, xénophobes et misogynes ;

QUE l'ASSOCIATION participe financièrement à cette campagne à la hauteur de (XXX) \$;

QUE l'ASSOCIATION encourage ses membres à prendre part aux actions, campagnes et activités de réflexion contre les politiques anti-migratoires et xénophobes du gouvernement ;

QUE l'ASSOCIATION soutienne et diffuse les moyens de pression entrepris par les différents groupes de pression et invite ses membres à y prendre part ;

QUE l'ASSOCIATION encourage les autres associations étudiantes, syndicats et autres groupes à se doter d'un mandat identique.

AGECR appui.

Adopté à l'unanimité.

5. Crise écologique

SOGEECOM propose que chaque association étudiante présente ait un tour de parole de maximum 3 minutes pour faire un état des lieux de la mobilisation face à la crise écologique au sein de son association et que les tours de parole terminent au plus tard à 16h40 et que l'on passe au point 8 ensuite.

AFESPED appui.

Mis en dépôt.

6. Defund the police

Mis en dépôt

7. Loi 21

Mis en dépôt

8. Prochaine rencontre

8.1. Date

AFESPED propose que le prochain interassociatif ait lieu le 9 janvier 2021 à 10h par visioconférence.

ADEPUL appui.

Adopté à l'unanimité.

8.2. Comité de l'ordre du jour

AGECVM propose que les associations intéressées de participer au comité de l'ordre du jour se manifestent dès maintenant et qu'elles soient notées au procès-verbal.

AEAUM appui.

Adopté à l'unanimité

AGECVM propose que AGECVM, AFESPED, AEAUM et SSMU soient les membres responsables, mais non exclusifs, du comité de l'ordre du jour.

AECSSPD appui.

Adopté à l'unanimité.

9. Fermeture

AFESPED propose d'utiliser le temps restant de la réunion pour prendre les commentaires, suggestions sur la dite réunion de manière individuelle.

AGECR appui.

Adopté à l'unanimité.

ADEPUL propose que le nom soit interassociatif pas de trait-d'union.

AFESPED appui.

Adopté à l'unanimité.

AGECVM propose la fermeture de l'assemblée.

EDUS appui.